

CONTACTS UTILES À CERGY-PONTOISE

Centre hospitalier René Dubos, 6 avenue de l'île-de-France - 95300 Pontoise, 01 30 75 40 40

Centre dentaire UTMIF, 10 place des Cerclades, Cergy, 01 30 17 83 83

Filsantejeunes.com (9h-23h, appel gratuit, anonyme) 0 800 235 234

AIDE PSYCHOLOGIQUE

PassAge

Parvis de la préfecture de Cergy, Allée de l'arcade 01 30 17 42 05 (jusqu'à 23 ans, gratuit), passage@ch-pontoise.fr

Apsytube, CROUS de Cergy

<https://www.apsytude.com/fr/prendre-rendez-vous/> 06 27 86 91 83 – rdv.apsytude@gmail.com

SEXUALITÉ ET CONTRACEPTION

Vous pouvez consulter votre médecin traitant, votre gynécologue ou vous adresser aux consultations gratuites :

Centre de planification familiale :

- 3 place de la pergola, Cergy Préfecture 01 34 33 51 80
- Bureau de l'Horloge, 12 rue de la bastide, Cergy Saint-Christophe 01 34 33 51 40

Informations sur la contraception www.contractions.org

IST ET VIH

Pour vous orienter et vous aider :

- Votre médecin traitant
- Sida info service www.sida-info-service.org
- 0 800 840 800 (appel gratuit, anonyme et confidentiel 7 j/ 7 24h/24)

Centres de dépistage et de soins du Sida et des IST :

CDDS de Cergy, parvis de la préfecture

3 place de la Pergola, 01 34 33 51 83

CENTRE DE VACCINATIONS

Consultation gratuite sur rendez-vous

Liste sur <https://www.valdoise.fr/453-vaccination.htm>

CDDS de Cergy, parvis de la préfecture

3 place de la Pergola, 01 34 33 51 83

Pour les voyageurs et voyageuses :

Centre hospitalier René Dubos 6 avenue de l'île-de-France - 95300 Pontoise 01 30 75 40 25

VICTIMES DE VIOLENCE

- Police secours **17**
- N° de téléphone national pour les femmes victimes de violences **39 19** / 24h sur 24 et 7j sur 7.
- Hôtel police Cergy Préfecture, 4 rue de la Croix des Maheux, **01 34 43 17 17**
- Unités médico-judiciaires, pour constat (obligation de plainte préalable à l'hôtel de police) : Hôpital de Pontoise **01 30 75 54 07**
- **Association Du côté des femmes (violences conjugales)** <http://www.ducotedesfemmes.asso.fr/> 21 avenue des Genottes, Cergy Saint-Christophe **01 30 73 18 33**
- CIDFF, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, 01 30 32 72 29 Immeuble ordinal rue des Chauffours, Cergy-Préfecture www.cidff95.fr

SERVICE SANTE UNIVERSITAIRE (CYU)

Le service santé universitaire vous accueille et vous accompagne sur tous les sujets, dans un espace de confidentialité.

Les rendez-vous de consultations et les inscriptions sont à prendre directement en ligne, au point-santé des Chênes 2 ou par téléphone 01.34.25.60.77

<https://www.cyu.fr/se-soigner>

CENTRE INFORMATION JEUNESSE
1 PLACE DES ARTS 95000 CERGY
01 34 41 67 67

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 12h à 18h et possibilité de prise de rendez-vous le matin de 10h à 12h .

Des conseillers et conseillères vous renseignent par téléphone du lundi au vendredi de 10h à 18h ou par mail cij@cij95.asso.fr

CIJ.VALDOISE.FR



@infojeunes95



@cijvaldoise



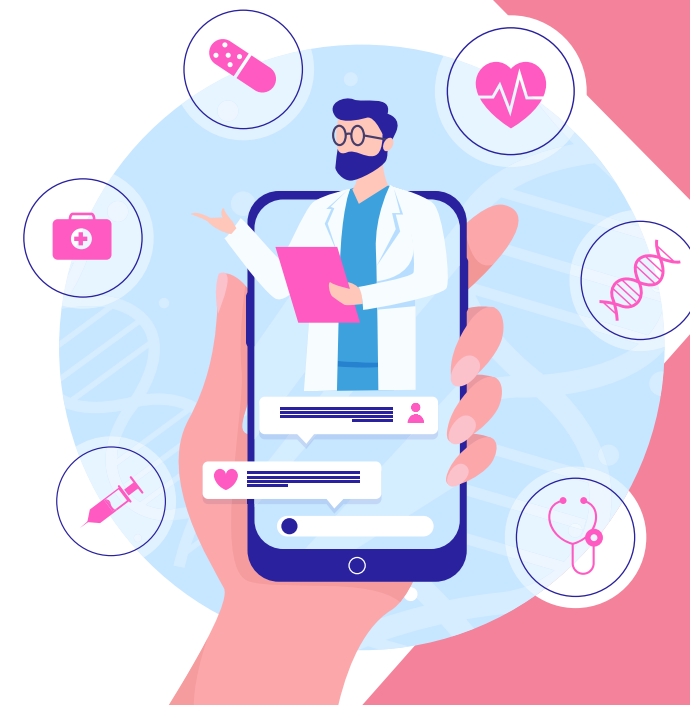
@cijvaldoise



« image : Freepik.com », pch.vector

SE SOIGNER EN FRANCE

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ÉTUDIANTES INTERNATIONALES



Comment accéder aux soins en France ?
Qui aller voir dans le Val d'Oise ?



CERGY PARIS
UNIVERSITÉ



International
Welcome Desk
Cergy Campus



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Le système d'assurance santé en France comprend une assurance santé de base (prise en charge par la sécurité sociale) et une assurance santé complémentaire facultative, appelée "mutuelle". L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous et toutes.

JE DOIS M'AFFILIER SI :

- Je suis étudiant.e hors espace européen.
- Je suis étudiant.e européen.ne et je n'ai pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
- Je suis étudiant.e européen.ne et j'ai un formulaire S1*.

**Le formulaire S1 concerne uniquement les citoyen.nes des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE) et de la Suisse. C'est un document portable qui se demande dans votre pays d'origine, avant de partir, auprès de l'organisme de santé où vous êtes affilié(e).*

COMMENT M'AFFILIER ?

1

Je m'inscris sur le site :
etudiant-etranger.ameli.fr



Je saisis les informations obligatoires :

- Nom / Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse mail
- Adresse postale française
- Numéro de téléphone

Je dépose mes documents :

- Passeport/carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale d'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation/ pièce établie par le consulat
- Attestation de scolarité de l'année en cours
- Iban
- Pièces complémentaires selon le pays d'origine



2

Je crée mon espace personnel

Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la sécurité sociale



Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes

Je télécharge mon attestation définitive d'affiliation à la sécurité sociale



3

Je crée mon compte AMELI :
<https://www.ameli.fr/>

Avec ce compte, vous suivez vos remboursements, effectuez vos démarches en ligne, téléchargez vos attestations, signalez un changement de situation.



Je demande ma carte vitale

- Remplir le formulaire de demande de carte vitale (la carte des assuré.es) en ligne
- Fournir les pièces justificatives (photo d'identité et pièce d'identité)
- Commander votre carte européenne d' Assurance Maladie.

Je choisis un médecin traitant

Pourquoi ?

- Bénéficier du meilleur remboursement des frais médicaux
- Pouvoir être orienter vers un.e spécialiste, si besoin.

Comment ?

Télécharger le formulaire de déclaration de médecin traitant sur le site www.ameli.fr
Ce document doit être signé par votre médecin traitant et renvoyé à la CPAM de votre département.



LES MUTUELLES ET COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Pour augmenter le montant des remboursements des frais de santé, il est possible de souscrire une complémentaire santé ou mutuelle (non obligatoire)

COMMENT SOUSCRIRE À UNE MUTUELLE ?

Vous pouvez demander un devis et comparer les offres auprès de différents organismes (mutuelles étudiantes, compagnies d'assurance ou banques). Vérifiez bien que la mutuelle que vous choisirez vous propose une responsabilité civile valable pour votre vie privée et votre vie étudiante. Cela vous permettra d'être couvert.e sur votre lieu d'études ou votre lieu de stage.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Avec la CSS, vos soins sont pris en charge à 100%, sans avance de frais, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie. Elle est accordée pour un an à l'ensemble du foyer et vous devez la renouveler chaque année. Pour bénéficier de la CSS, vous devez remplir trois conditions :

- résider en France depuis plus de trois mois,
- être en situation régulière,
- avoir des revenus annuels qui ne dépassent pas un certain plafond fixé tous les ans

Pour connaître vos droits:

<https://www.ameli.fr> --> complémentaire santé solidaire



CONSULTER UN.E MÉDECIN

Vous pouvez trouver les coordonnées d'un.e médecin et prendre rendez-vous en ligne sur le site web ou l'application mobile Doctolib <https://www.doctolib.fr/>.

Si vous avez des questions sur la sexualité, sur les relations amoureuses ou sur les moyens de contraception, adressez-vous au Planning Familial (<https://www.planning-familial.org/fr>) qui propose des consultations gratuites et confidentielles et la prescription d'un moyen de contraception. Le Planning Familial dispose d'antennes partout en France.